

TROISIEME PARTIE : DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

37

INTRODUCTION : MÉTHODOLOGIE

A - LA SYNTHÈSE DOCUMENTAIRE ET LA PHOTO-INTERPRÉTATION

Avant de commencer le diagnostic écologique à proprement parler, **une recherche documentaire est menée**. Pour cela, les personnes et structures disposant d'informations utiles à la mission sont contactées :

- le camp militaire, dont le génie est chargé de la gestion de la végétation,
- la société de chasse militaire du Camp de Mourmelon-Moronvilliers responsable de la gestion du gibier.

Une analyse des photographies aériennes permet, en outre, d'avoir une première approche du site afin de préparer les inventaires de terrain.

B - L'ANALYSE DU CONTEXTE ÉCOLOGIQUE

Les paramètres "généraux" de la zone d'étude sont étudiés, à savoir le climat local, la topographie, la géologie, les propriétés des sols.

38

C - LES INVESTIGATIONS DE TERRAIN

S'agissant d'un camp militaire, les inventaires sont réalisés exclusivement **dans l'enveloppe du site** afin d'étudier les habitats naturels d'intérêt communautaire situés dans les emprises du camp. L'ensemble de la zone d'étude est parcouru, au printemps et en été (périodes optimales de développement de la végétation et d'activité de la faune).

Pour l'identification et la caractérisation des habitats naturels, trois relevés phytosociologiques par type d'habitat sont réalisés. Sur la base de ces relevés, sont attribués :

- un nom d'alliance phytosociologique (voire d'association végétale),
- un code Corine Biotopes,
- un code Natura 2000 et un code "Cahier d'habitats" pour les habitats d'intérêt communautaire.

Pour chaque habitat, l'état de conservation, dont la méthode d'évaluation est détaillée à la Quatrième partie lors de l'analyse écologique, est également noté ainsi que la faisabilité de mise en œuvre d'opérations de restauration et/ou d'entretien et le type d'opération à préconiser.

Seule une espèce végétale d'intérêt communautaire est mentionnée dans le FSD : le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*). Il figure parmi les espèces végétales de la liste rouge de Champagne-Ardenne, il est protégé au niveau national et est inscrit en annexes II

et IV de la Directive "Habitats". Cette espèce est mentionnée non loin de là sur la commune de Suippes, elle présente donc de fortes potentialités de présence sur le camp militaire de Mourmelon, notamment au niveau des chemins de manœuvre caractérisés par des sols crayeux ou argileux souvent fréquentés, conditions nécessaires à sa présence et à son maintien.

Aucune espèce animale d'intérêt communautaire n'est mentionnée dans le FSD.

Les savarts, quant à eux, peuvent potentiellement accueillir des orchidées remarquables faisant ainsi des pelouses calcicoles d'intérêt communautaire des habitats prioritaires. Les prospections réalisées au printemps ont pour objectif de les rechercher au moment de leur développement optimal.

Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*), inscrit en annexe II de la Directive "Habitats" est recherché au niveau des pelouses ou des prairies calcaires sèches où il peut être présent sous réserve de la présence de sa plante-hôte qui est principalement la Scabieuse colombarie (*Scabiosa columbaria*) sur ces milieux secs.

Les recherches sont faites par temps ensoleillé et sec. Lorsque cela s'avère nécessaire, les spécimens sont capturés au filet entomologique, identifiés et relâchés aussitôt.

Dans les formations boisées, lorsque des souches ou des arbres creux voire sénescents sont rencontrés, des indices de présence d'espèces saproxyliques d'intérêt communautaire sont recherchés. Les insectes concernés par ces investigations sont le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), inscrit en annexes II et IV de la directive Habitats, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), inscrit en annexe II et le Pique-prune (*Osmoderma eremita*), espèce prioritaire inscrite en annexes II et IV.

Si toutefois d'autres espèces d'intérêt patrimonial sont recensées, elles sont localisées sur la photographie aérienne.

I - LES HABITATS NATURELS

A - ORGANISATION DES HABITATS NATURELS SUR LE SITE

La Champagne Crayeuse dévoile de nombreuses et vastes parcelles agricoles dépourvues d'un réseau structuré de haies pouvant accueillir une faune et une flore diversifiées. En effet, la diminution de formations végétales naturelles et spontanées comme les pelouses, les prairies naturelles, les fourrés et les boisements en dehors des camps militaires de la région explique que ces mêmes camps deviennent des refuges pour la faune et sont des réservoirs de biodiversité.

Formé de deux entités distinctes, le site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Mourmelon" présente une succession d'habitats caractéristiques de milieux calciphiles. Dans la partie Nord, ces habitats sont principalement des savarts qui par endroits évoluent vers des fourrés d'épineux, puis vers des pinèdes ou des boisements de feuillus accompagnés en bordure d'un ourlet calcicole. La zone Sud-Est, quant à elle, est

composée en grande partie de zones humides telles que les étangs à grands Potamots, les mégaphorbiaies, les saulaies et les boisements humides et, dans les secteurs les plus secs, par des prairies calcicoles sèches.

1) Les milieux mésophiles à xérophiles

Les formations mésophiles à xérophiles se trouvent principalement sur la partie Nord du site Natura 2000 et en partie dans la zone Sud-Est du site, au plus loin du cours d'eau et des étangs. Ces milieux se caractérisent essentiellement par des formations herbacées calcicoles et par des ensembles qui représentent des stades de fermeture des formations herbacées évoluant vers des fourrés puis des boisements.

a) Les formations herbacées

Les formations herbacées du site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Mourmelon" sont principalement des pelouses semi-arides calcicoles dans la zone Nord et des prairies calcicoles sèches dans la zone Sud-Est. Dans les secteurs les plus perturbés on rencontre également des friches.

❖ Les pelouses semi-arides calcicoles et leur faciès d'embroussaillage

Les pelouses semi-arides forment de vastes ensembles herbacés où domine un cortège floristique relativement bas, caractéristique des pelouses sèches calcicoles. Dans la région, ces formations sont également appelées "savarts". Elles correspondent en Champagne aux terres crayeuses pauvres.

La composition floristique de ce milieu dépend fortement de la gestion en place, qu'elle soit naturelle (entretien par les lapins) ou anthropogène (broyage à des fins militaires). La gestion anthropogène correspond à un broyage annuel des parcelles dont l'objectif est de maintenir ces milieux ouverts et aptes à accueillir des bivouacs et des parachutistes, les savarts servant sur le camp de piste d'atterrissage et de manœuvre.

Ce broyage a peu d'influence sur la diversité floristique des savarts du site. Plus particulièrement, la présence de lapins en forte densité joue considérablement sur l'évolution de la végétation herbacée. En effet, les zones les moins fréquentées par les lapins présentent une très forte densité en Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) donnant une physionomie plus prairiale à la formation végétale. Au contraire, les secteurs qui abritent des populations de Lapins de garenne importantes ne présentent quasiment pas de Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) car il y est consommé. Ce phénomène laisse ainsi place à une végétation globalement plus diversifiée, plus rase, où le nombre de plantes herbacées à fleurs (Dicotylédones) est plus important.

Malgré cette gestion naturelle des savarts par les lapins, l'évolution des pelouses calcaires vers des pelouses à faciès plus embroussaillé, puis vers des fruticées n'en est pas pour autant bloquée. En effet, certaines zones de savarts se trouvent envahies par des arbustes qui, à terme, menacent de fermer le milieu en donnant un fourré dense impénétrable.

Les pelouses semi-arides calcicoles et leur faciès d'embroussaillage correspondent à la même alliance du *Mesobromion erecti* et au code Corine Biotopes : 34.3227. Cet habitat est d'intérêt communautaire. Il est rattaché aux "**Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires (*Festuco-Brometalia* (*site d'orchidées remarquables))**", code Natura 2000 : 6210-15.

Une distinction peut être effectuée entre les faciès embroussaillés et ceux qui sont encore en bon état de conservation. L'un, plus diversifié, est prioritaire (6210*-15) alors que le faciès d'embroussaillage de la pelouse ne l'est pas (6210-15).

❖ Les prairies calcicoles sèches

Les prairies calcicoles sont localisées dans la partie Sud-Est du site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Mourmelon". Elles occupent les zones ouvertes mésophiles à sèches de part et d'autre de la Suipe qui traverse cette partie du site Natura 2000. Cet habitat est assez diversifié et se caractérise par un cortège floristique aimant les sols calcaires. Ce milieu broyé tous les ans est favorable au développement d'une végétation prairiale diversifiée dans laquelle les proportions de plantes à fleurs sont importantes.

Ces milieux servent également de zones de manœuvre et de bivouac comme les pelouses semi-arides calcicoles. Ces activités sont à l'origine de zones de sol moins végétalisées du fait du passage répété des engins. Ces prairies sont marquées par un réseau de fossés creusés dans le passé pour les entraînements et qui sont toujours en place. Ces fossés abritent exactement les mêmes cortèges que ceux des prairies qu'ils sillonnent.

Malgré une physionomie plus prairiale que celle des pelouses précédentes, le cortège floristique nous permet de faire correspondre les prairies calcicoles au code Corine Biotopes 34.322 et au code Natura 2000 : **6210 "Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires (*Festuco-Brometalia* *site d'orchidées remarquables)".**

❖ Les friches nitrophiles

Les friches nitrophiles se trouvent dans la partie Nord du site Natura 2000. Elles occupent plus précisément une zone utilisée dans le passé pour la simulation de contexte de guerre. Le sol y a été fortement perturbé au point de le mettre à nu, ce qui explique le développement actuel d'une végétation des milieux perturbés.

Cet habitat pionnier abrite cependant des espèces nécessitant peu de concurrence végétale et se développant sur des sols calcaires comme l'Épiaire droite (*Stachys recta*). On retrouve cette dernière dans les pelouses semi-arides calcicoles où le *Brachypode penné* (*Brachypodium pinnatum*) est absent.

Des friches situées sur sols plus frais se trouvent dans les deux secteurs du site Natura 2000. Elles occupent des zones en contexte ombragé voire avec un sol frais par endroits. Le sol y a été perturbé dans le passé et a été recolonisé spontanément par la végétation mais le cortège floristique témoigne d'un fort enrichissement en éléments minéraux (azote et phosphore).

Le caractère très perturbé de ces friches nous a permis de les rapprocher du code Corine Biotopes : 87.1. Elles correspondent en outre à l'alliance de l'*Arction lappae*.

b) Les formations ligneuses naturelles

❖ Les haies

Les haies se trouvent sur les pourtours Nord et Ouest de la partie Nord du site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Mourmelon".

Elles se caractérisent par une végétation linéaire avec une strate arborée, une strate arbustive et une strate herbacée. Elles représentent les rares haies dans un bon état de conservation en Champagne crayeuse, les autres ayant été sacrifiées pour étendre les parcelles agricoles intensives. Ces haies entourent les savarts et les fourrés dont elles se distinguent par une proportion plus importante de grands arbres feuillus.

Ces haies correspondent aux "Fourrés médio-européens sur sol fertile", code Corine Biotopes : 31.81.

❖ Les fruticées calcicoles xérophiles

Les fruticées calcicoles xérophiles se distinguent des formations précédentes par l'absence d'arbres matures. De plus, ces formations végétales occupent des surfaces arides représentant un stade d'évolution des pelouses semi-arides calcicoles qui se sont fermées. Ce stade est antérieur aux boisements de Pins sylvestres spontanés du site. Notons que la distinction entre ces fruticées et les boisements de Pins sylvestres à un stade jeune est quelquefois délicate étant donné l'évolution permanente de ces milieux.

Ces habitats xérothermophiles calcicoles se trouvent rattachés aux "Fruticées sub-méditerranéennes de Prunelliers et de Troènes", code Corine Biotopes : 31.8122.

42

❖ Les ourlets des boisements de Pins sylvestres

Les formations de Pins sylvestres sont bordées en lisière par une végétation calcicole d'ourlet riche en Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*), en Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) et en Aigremoine (*Agrimonia eupatoria*). Cette végétation borde également les boisements de Pins sylvestres décrits ci-après. Cet habitat, bien qu'en lisière, se rattache au code Corine Biotopes : 34.42 des "Lisières mésophiles".

❖ Les boisements xérophiles : les boisements de Pins sylvestres

Les boisements de Pins sylvestres, quant à eux, se développent dans des conditions plus thermophiles. Ils tiennent leur origine de la colonisation spontanée des Pins sylvestres plantés dans le passé. L'abandon de la gestion sylvicole et l'abandon des pelouses semi-arides calcicoles voisines nous permettent d'observer une dynamique d'évolution naturelle des savarts qui se ferment en donnant lieu à des fruticées calcicoles xérophiles puis à des boisements de Pins sylvestres. Ceux-ci représentent les principaux boisements de Champagne Crayeuse.

Ils sont rattachés au code Corine Biotopes : 42.5E dénommé "Reboisement de Pins sylvestres".

La dynamique naturelle d'évolution de ces boisements pourrait les faire évoluer lentement vers une Hêtraie-chênaie thermophile caractéristique de la région Champagne-Ardenne. En effet, le développement de la strate arbustive représentée par les espèces

composant les fruticées calcicoles xérophiles peut à long terme induire la disparition progressive du boisement de pinèdes et régénérer un habitat de meilleur intérêt écologique.

❖ Les boisements mésophiles : les chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée

Ces boisements correspondent à des forêts mésophiles de Chênes pédonculés (*Quercus robur*) et de Frênes élevés (*Fraxinus excelsior*) et se rencontrent au niveau de la zone Nord du site Natura 2000 où elles occupent une assez faible superficie proportionnellement à la taille du site. Elles se développent sur un sol moyennement humide à localement frais. Cet habitat sert actuellement de site d'entraînement militaire comme en témoignent les nombreuses tranchées qui le parcourent.

Le cortège floristique en sous-strate plutôt neutrophile et la présence de Frênes élevés nombreux avec quelques Chênes pédonculés nous permettent de le rattacher au code Corine Biotopes : 41.23 dénommé "Frênaies-chênaies sub-atlantiques à Primevère élevée" que l'on peut également rattacher à l'habitat **9160-2 : "Chênaies pédonculées neutrophiles à Primevère élevée"**.

2) Les milieux hygrophiles à hydrophiles

Les zones humides présentent une diversité et une fonctionnalité qui ont motivé le classement de certains habitats jugés d'intérêt communautaire. En effet, la fonctionnalité de ces milieux pour la faune et la flore et leur fonctionnalité écologique sont importantes. Ils assurent le rôle de réservoir d'eau en cas de sécheresse, de zone-tampon en cas d'inondation et participent également à l'épuration des eaux en filtrant les éléments azotés et phosphorés qui circulent dans le sol.

43

Les formations les plus humides voire aquatiques se trouvent dans la partie Sud-Est du site Natura 2000 aux abords du cours d'eau, la Suippe, et dans la partie utilisée par le camp militaire pour la pêche en étang. On y observe des milieux aquatiques caractérisés par les étangs (gravières) et une rivière, des formations herbacées des sols humides et des formations ligneuses des sols gorgés d'eau.

a) Les milieux aquatiques

❖ La Suippe

La Suippe est un cours d'eau qui traverse la partie Sud-Est du site Natura 2000, de la commune de Suippes vers Jonchery-sur-Suippe. Dans la zone Natura 2000, il n'est que très peu végétalisé. Il se caractérise par des fonds principalement vaseux avec quelques zones caillouteuses.

Malgré la faible densité de végétations aquatiques, les abords sont occupés par des boisements alluviaux d'intérêt communautaire qui, lorsqu'ils sont interrompus, laissent place à des formations prairiales d'intérêt communautaire. On peut rattacher ce milieu au code Corine Biotopes : 24.1, dénommé "Lits des rivières".

❖ Les étangs à Potamots

Les étangs sur le site Natura 2000 se trouvent uniquement dans la partie Sud-Est. Ils ont été initialement creusés pour en extraire les gravats (les étangs sont aussi nommés gravières) nécessaires aux différents aménagements sur le camp militaire de Mourmelon.

Ces étangs sont à présent utilisés pour la pêche de loisir et sont gérés par la fédération de pêche militaire.

On observe au niveau de ces étangs le développement spontané de grands Potamots d'intérêt communautaire (*Potamogeton lucens*, *Potamogeton pectinatus*) permettant de rattacher les étangs au code Corine Biotopes : 22.421, Groupements de grands Potamots et au Code Natura 2000 **3150-1** : "**Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes**".

b) Les mégaphorbiaies eutrophes à *Épilobe hérissé*

Les mégaphorbiaies eutrophes à *Épilobe hérissé* se trouvent exclusivement aux abords des étangs à Potamots. Elles se développent sur un sol riche en éléments minéraux et très humide, ce qui explique le développement à ces endroits d'une végétation luxuriante.

Ces types de milieux sont rattachés au code Corine Biotopes : 37.71 et au code Natura 2000 : **6430-4** dénommé "**Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces**".

c) Les formations ligneuses hygrophiles

❖ Les saulaies marécageuses

Les saulaies marécageuses du site Natura 2000 s'observent aux proches abords des étangs à Potamots et en mosaïque avec la forêt alluviale de Frênes élevés. Elles présentent un stade de colonisation des ligneux qui, à maturité, évolueront vers la forêt alluviale de Frênes élevés.

Elles correspondent au code Corine Biotopes : 44.92 dénommé "Sausaies marécageuses".

❖ Les forêts alluviales de Frênes élevés

Les boisements humides sont représentés principalement par les forêts alluviales de Frênes élevés aux abords de la Suipe.

❖ Les forêts de Frênes élevés non alluviales

On trouve également des forêts non alluviales de Frênes élevés à proximité des étangs.

La composition végétale de ces deux forêts est similaire avec une sous-strate composée d'espèces neutrophiles aimant les sols bien humides et une strate arborée où domine largement le Frêne élevé et où l'on trouve également l'Aulne glutineux, tous deux adaptés aux sols très humides.

Les deux forêts correspondent au code Corine Biotopes : 44.33 intitulé "Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes". Leur cortège floristique correspond à la description faite dans les cahiers d'habitats forestiers 91E0* pour les forêts alluviales prioritaires. Bien que les caractéristiques floristiques soient les mêmes, certains de ces boisements n'ont pas été rattachés aux habitats d'intérêt communautaire car ils ne se trouvaient pas en situation alluviale. Les forêts alluviales de Frênes élevés sont rattachées plus précisément au code Natura 2000 : **91E0*-9** "**Frênaie-ormaie atlantique à Aegopode**".

des rivières à cours lent" alors que les forêts non alluviales de Frênes élevés ne le sont pas.

3) Les milieux artificialisés

Les milieux considérés comme des milieux artificialisés sont des habitats dont les activités de l'homme ont fortement modifié la structure végétale. Parmi eux figurent :

- les plantations et alignements d'arbres,
- les cultures,
- les zones de passages répétés,
- les zones aménagées pour l'accueil de l'homme.

❖ Les plantations et alignements d'arbres

Les plantations d'arbres sont constituées de Marronniers dans la partie Nord du site Natura 2000 et d'arbres ornementaux divers dans la partie Sud-Est, en bordure de la route départementale RD 931. Ces plantations sont rattachées respectivement aux codes Corine Biotopes : 83.325 et 83.32.

❖ Les cultures

Sur le site, seule une grande culture a été identifiée. Elle longe la forêt alluviale de Frênes élevés qui borde la Suippe. Cette parcelle utilisée pour la culture intensive est associée au code Corine Biotopes : 82. Aucune végétation naturelle spontanée n'est observée aux abords en raison du traitement agricole en place.

❖ Les dessertes et les zones de manœuvre mises à nu

Ces habitats constituent des zones, dans l'ensemble, dépourvues de végétation. Ceci est la conséquence du passage répété des engins de manœuvre qui suivent les mêmes circuits. Bien que ces habitats ne présentent aucun intérêt, ils peuvent potentiellement accueillir le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*) rencontré dans les mêmes contextes sur le site Natura 2000 "Savart du camp militaire de Moronvilliers", plus au Nord du présent site.

Leur usage a motivé leur rattachement au code Corine Biotopes : 87.2 correspondant aux zones rudérales.

❖ Les milieux anthropogènes

Les milieux dits "anthropogènes" correspondent à des sites aménagés pour l'accueil et la circulation de l'homme, comme un parking par exemple.

Cet habitat est associé au code Corine Biotopes : 86 intitulé "Villes, villages et sites industriels".

B - RÉCAPITULATIF DES HABITATS PRÉSENTS ET SUCCESSION DE LA VÉGÉTATION SUR LE SITE "SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON"

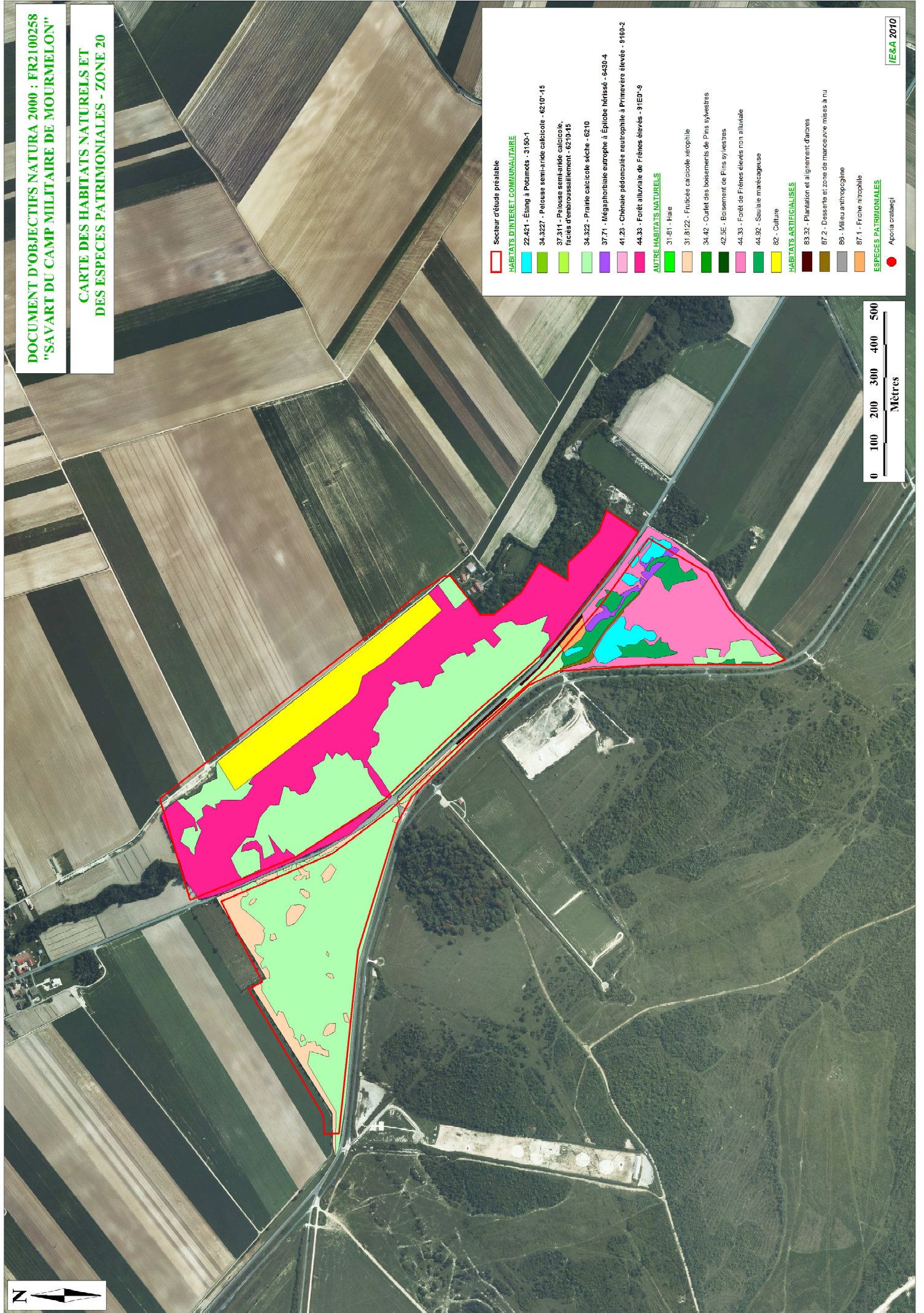
Tableau 3 : Récapitulatif des habitats naturels du camp militaire de Mourmelon

Intitulé de l'habitat	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Présence dans le FSD	Surface (ha)	% du site
Étang à Potamots	22.421	3150-1	Non	1,9	0,5 %
Pelouse semi-aride calcicole Pelouse semi-aride calcicole, faciès d'embroussaillage	34.3227	6210-15	Oui	145,3	35,9 %
Prairie calcicole sèche	34.322	6210	Non	43,2	10,4 %
Mégaphorbiaie eutrophe à Épilobe hérissé	37.71	6430-4	Non	0,7	0,2 %
Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée	41.23	9160-2	Oui	4,6	1,1 %
Forêt alluviale de Frênes élevés	44.33	91E0*-9	Oui	24,0	5,8 %
Haie	31.81	-		9,7	
Fruticée calcicole xérophile	31.8122	-		36,2	
Ourlet des boisements de Pins sylvestres	34.42	-		15,6	
Boisement de Pins sylvestres	42.5E	-		103,0	
Forêt de Frênes élevés non alluviale	44.33	-		9,6	
Saulaie marécageuse	44.92	-		2,8	
Culture	82	-		7,6	
Plantation et alignement d'arbres dont Plantation de Marronniers	83.32 dont 83.325	-		0,9	
Desserte et zone de manœuvre mises à nu	87.2	-		0,3	
Milieu anthropogène	86	-		0,1	
Friche nitrophile	87.1	-		0,8	
La Suipe	24.1	-		3,6	

* habitat prioritaire

La localisation de ces différents habitats est présentée dans les cartes pages suivantes.

Remarque : la Suipe est présente sous la Forêt alluviale de Frênes élevés, pour des raisons de lisibilité, seule cette dernière a été représentée.



Secteur crêude préalable

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 22.421 - Étang à Potamoïtes - 31.50-1
- 34.322* - Peupule semi-aride calcicole - 6210*-15
- 37.311 - Peupule semi-aride calcicole, rices d'emoussement - 6210*15
- 34.322 - Prairie calcicole sèche - 6210
- 37.71 - Mégaphorbiaie eutrophe à Épilobe hérissé - 6430-4
- 41.23 - Chénopée pédonculée neutrophile à Primevère élevée - 9160-2
- 44.33 - Forêt alluviale de Frênes élevés - 91E0-9

AUTRES HABITATS NATURELS

- 31.81 - Haie
- 31.8122 - Fruticée calcicole xérophile
- 34.42 - Outlet des boisements de Pins sylvestres
- 42.5E - Boisement de Pins sylvestres
- 44.33 - Forêt de Frênes élevés non alluviale
- 44.92 - Saule marécageuse
- 82 - Culture

HABITATS ARTIFICIELS

- 83.32 - Plantation et alignement d'arbres
- 87.2 - Déserte et zone de marécage mise à nu
- 88 - Milieu anthropogène
- 87.1 - Frêne nitrophile

ESPÈCES PATRIMONIALES

- Apollon criabege



CARTE DES HABITATS NATURELS ET
DES ESPECES PATRIMONIALES - ZONE 19



Secteur d'étude préalable

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 22.421 - Étang à Potamoïtes - 31.90-1
- 34.3227 - Peupule semi-aride calcicole - 6210*-15
- 37.311 - Peupule semi-aride calcicole, rices d'embranchement - 6210*15
- 34.322 - Prairie calcicole sèche - 6210
- 37.71 - Mégaphorbiaie eutrophe à Épilobe hérissé - 6430-4
- 41.23 - Chénopée néotrophile à Primevère élevée - 9160-2
- 44.33 - Forêt alluviale de Frênes élevés - 91E0*-9

AUTRES HABITATS NATURELS

- 31.81 - Haie
- 31.8122 - Fruticée calcicole xerophile
- 34.42 - Outlet des boisements de Pins sylvestres
- 42.5E - Boisement de Pins sylvestres
- 44.33 - Forêt de Frênes élevés non alluviale
- 44.92 - Saulaie marécageuse
- 82 - Culture

HABITATS ARTIFICIELS

- 83.32 - Plantation et alignement d'arbres
- 87.2 - Déserte et zone de marécage mise à nu
- 88 - Milieu anthropogène
- 87.1 - Friche nitrophile

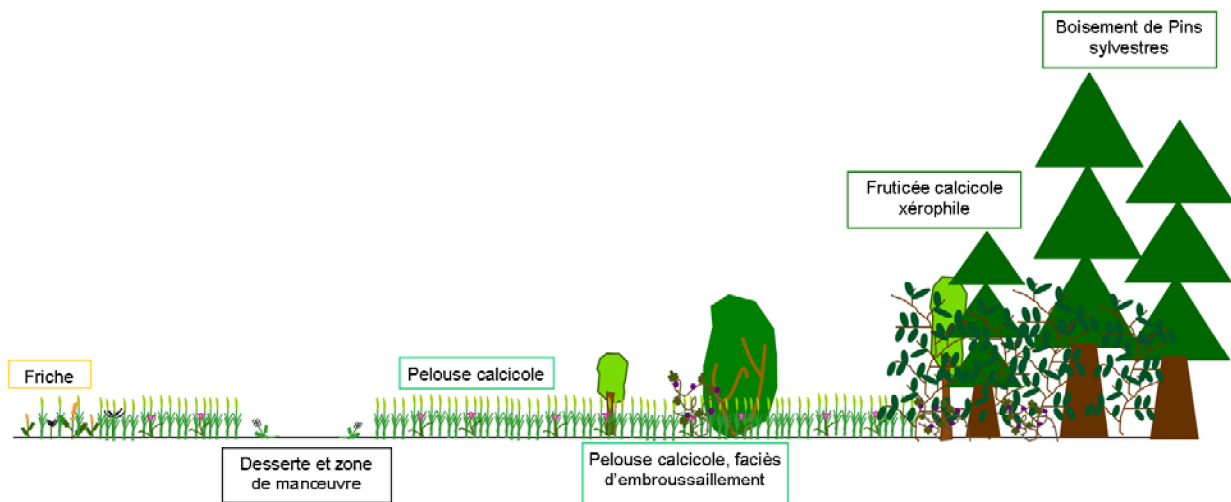
ESPECES PATRIMONIALES

- Apoïa crabegi



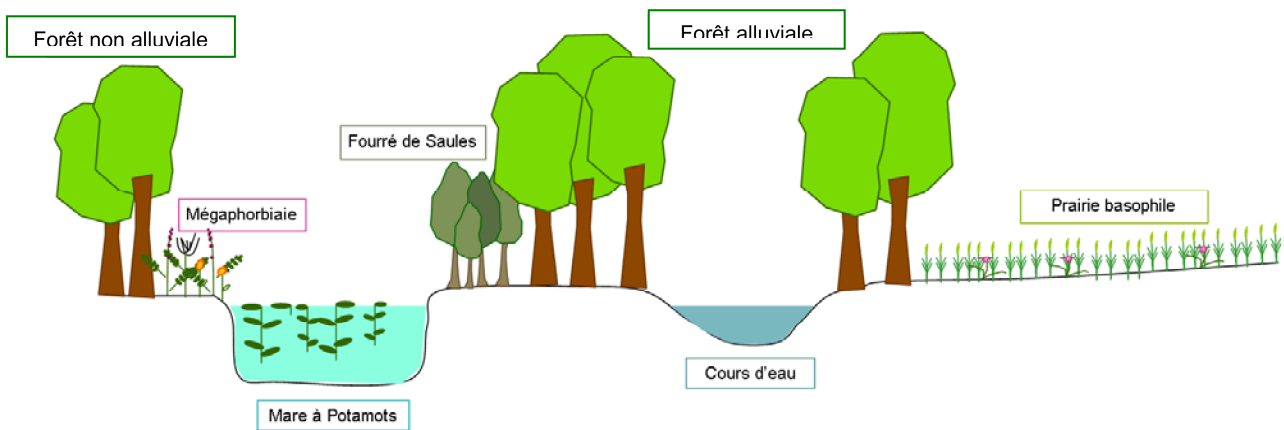
C - SCHÉMAS THÉORIQUES DE LA SUCCESSION DE LA VÉGÉTATION

1) Partie Nord



2) Partie Sud-Est

48



II - LES ESPÈCES CITÉES EN ANNEXE II DE LA DIRECTIVE HABITATS

La présence du **Triton crêté (*Triturus cristatus*)** est avérée sur le site au niveau des zones de sablières et les bassins de décantation d'eau. L'espèce n'était pas citée dans le Formulaire Standard des Données (FSD). Elle sera donc à rajouter.

Le **Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*)** était mentionné dans le Formulaire Standard des Données (FSD). Bien que les conditions de milieu lui soient favorables dans les chemins et zones de manœuvre du camp militaire, il n'a pas été observé lors des prospections de terrain.

III - FICHES DE PRÉSENTATION DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

A - FICHES DE PRÉSENTATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les fiches sont présentées en Annexe V.

49

B - FICHES DE PRÉSENTATION DES ESPÈCES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les fiches sont présentées en Annexe V.

IV - SYNTHÈSE DES HABITATS NATURELS ET DES ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENTS SUR LE SITE

A - HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OBSERVÉS

Tableau 4 : Récapitulatif des habitats d'intérêt communautaire observés sur le site

Code Natura 2000	Intitulé	Localisation sur le site	Superficie en ha	% du site
3150-1	Étang à Potamots	Les secteurs occupés par ce milieu se trouvent au niveau de la zone Sud-Est du site Natura 2000. Ce sont d'anciennes ballastières en eau qui se sont végétalisées.	1,9	0,5
6210	Prairie calcicole sèche	Cet habitat se trouve dans la zone Sud-Est du site Natura 2000. Il occupe les zones ouvertes sèches à mésophiles de part et d'autre de la forêt alluviale qui longe la Suippe.	43,2	10,4
6210-15	Pelouse semi-aride calcicole et faciès d'embroussaillage	Les milieux correspondant à la pelouse semi-aride calcicole se situent dans la partie Nord du site Natura 2000 où ils forment de vastes étendues appelées "savarts". La fermeture par des formations arbustives donne lieu à des faciès d'embroussaillage.	149,2	35,9
6430-4	Mégaphorbiaie eutrophe à Épilobe hérissé	Cette mégaphorbiaie est localisée à la marge des étangs dans la partie Sud-Est où elle forme une ceinture de végétation luxuriante.	0,7	0,2
9160-2	Chênaie pédonculée neutrophile à Primevère élevée ¹	La Chênaie se trouve sur la partie Nord du site de manière localisée	4,6	1,1
91E0*-9	Forêt alluviale de Frênes élevés	Cet habitat se situe de part et d'autre de la Suippe qui traverse le site Natura 2000 entre les communes de Jonchery-sur-Suippe et de Suippes.	24	5,8

¹ La présence de cet habitat naturel d'intérêt communautaire est potentielle et demande à être vérifiée lors de la mise en œuvre du DOCOB au moment de l'actualisation de la cartographie des habitats. Les actions préconisées pour sa préservation se feront en fonction de cette vérification.

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURE 2000 : FR2100258
"SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON"

CARTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
ZONE 20



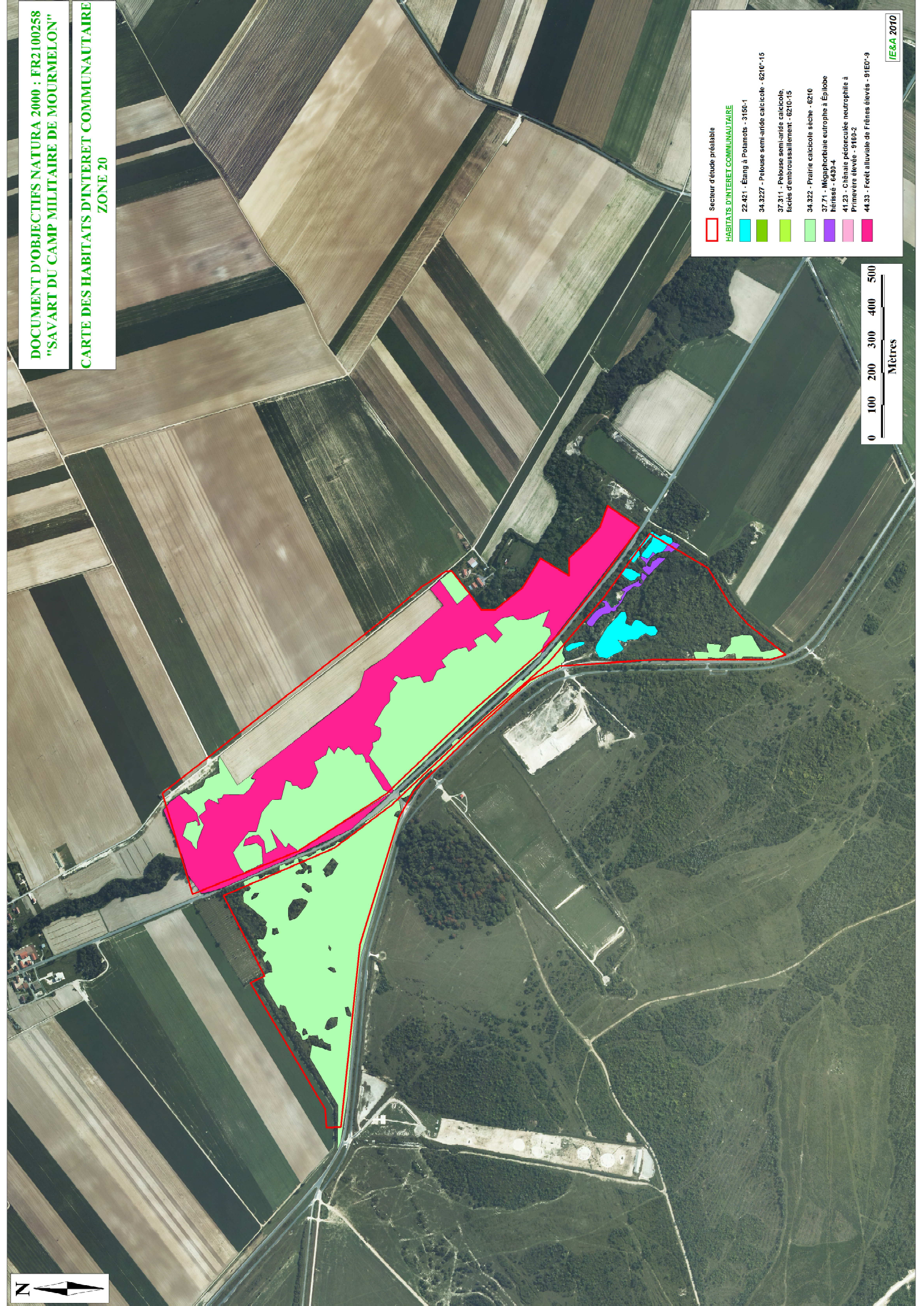
Secieur d'étude préalable

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 22.421 - Étang à Potamots - 3160-1
- 34.3227 - Pelouse semi-aride calcicole - 6210*-15
- 37.311 - Pelouse semi-aride calcicole, fâcées d'embroussaillage - 6210-15
- 34.322 - Prairie calcicole sèche - 6210
- 37.71 - Mégaphorhace eutrophe à Épilobe herissé - 6430-4
- 41.23 - Chénale pédonculée neutrophile à Primevère élevée - 9160-2
- 44.33 - Forêt alluviale de Frânes élevés - 91E0*-9



IE&A 2010



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURE 2000 : FR2100258
"SAVART DU CAMP MILITAIRE DE MOURMELON"

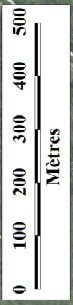
CARTE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE
ZONE 19



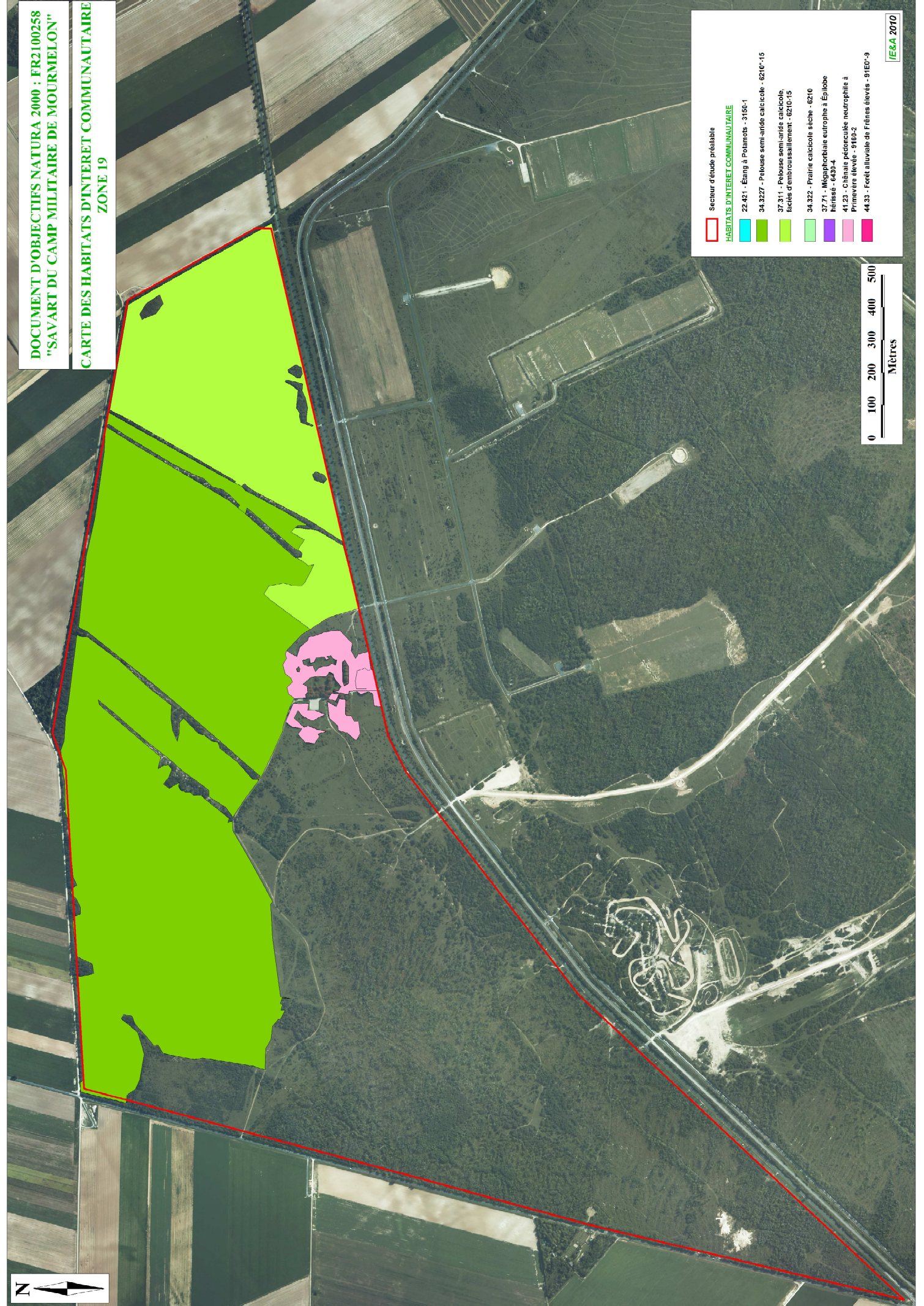
■ Secteur d'étude préalable

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- 22.421 - Étang à Potamots - 3160-1
- 34.3227 - Pelouse semi-aride calcicole - 6210*-15
- 37.311 - Pelouse semi-aride calcicole, ficiées d'embroussaillage - 6210-15
- 34.322 - Prairie calcicole sèche - 6210
- 37.71 - Mégaphorbiaie eutrope à Épilobe herse - 6430-4
- 41.23 - Chénale pédonculée neutrophile à Primevère élevée - 9160-2
- 44.33 - Forêt alluviale de Frânes élevés - 91E0*-9



IE&A 2010



B - ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE RECENSÉES

Aucune espèce d'intérêt communautaire citée ou non dans le FSD n'a été observée sur le site lors des relevés réalisés en 2009.

C - HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE MENTIONNÉS DANS LE FORMULAIRE STANDARD DES DONNÉES MAIS NON OBSERVÉS

Parmi les habitats cités dans le FSD l'habitat suivant n'a pas été observé :

- Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires, code Natura 2000 : 5130,

Ces formations sont citées dans le FSD comme des habitats qui occupent habituellement la Champagne Crayeuse et participent à la diversité biologique de cette région naturelle. Bien que les conditions soient favorables à leur présence dans le camp militaire de Mourmelon (faible pression humaine), elles n'ont pas été trouvées sur le site Natura 2000.

L'évolution naturelle de la végétation a sans doute entraîné une fermeture (développement de ligneux) de ces formations qui a induit la disparition de l'habitat.

52

D - ESPECES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE POTENTIELLEMENT PRESENTES MAIS NON OBSERVEES

Les habitats présents sur le site sont favorables au Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*). Les prospections sur le site n'ont cependant pas abouti à la découverte de cette espèce. Il pourra être intéressant de la rechercher lors des futurs suivis et inventaires.

Les boisements présents sur le site sont encore trop jeunes et seuls quelques vieux arbres y sont localisés. Ces caractéristiques sont encore peu favorables pour permettre le développement des insectes saproxyliques d'intérêt communautaire tels que le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*), le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) et le Pique Prune (*Osmoderma eremita*). Les prospections sur le site n'ont pas abouti à la découverte de ces espèces. Il pourra être intéressant de les rechercher lors des futurs suivis et inventaires, lorsque le boisement aura eu le temps de vieillir.

En ce qui concerne le Sisymbre couché (*Sisymbrium supinum*), malgré la présence de milieux favorables à son développement, il n'a pas été inventorié lors des prospections. Cependant, cette espèce a été observée à plusieurs reprises sur des pistes du camp d'après l'Adjudant LAMAND. Néanmoins aucune cartographie localisant cette espèce à ce jour n'a été réalisée.

Il s'agit d'une espèce qui affectionne les milieux vraiment pionniers. L'évolution naturelle des habitats a donc pu induire la disparition temporaire de l'espèce (les banques de graines devant toujours être présentes dans le sol).

En outre, il s'agit d'habitats occupant généralement de très faibles surfaces. Il est donc possible que certains secteurs propices n'aient pas été prospectés. Il pourra être intéressant de rechercher cette espèce lors des futurs suivis et inventaires.

Enfin, une donnée concernant la présence du Triton crêté (*Triturus cristatus*) dans la zone des étangs a été transmise par l'Adjudant LAMAND. Cette donnée n'est pas précisément localisée. Il sera donc nécessaire de procéder à des investigations de terrain spécifiques à cette espèce.

V - AUTRES OBSERVATIONS ECOLOGIQUES

A - ESPECES PATRIMONIALES NON D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE OBSERVEES

Tableau 5 : Autres espèces patrimoniales observées sur le site

Nom français	Nom scientifique	Localisation	Statut en Champagne-Ardenne
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	Zone 19	Inscrit sur la liste rouge de Champagne-Ardenne

53

La localisation de cette espèce figure dans la carte des habitats naturels et des espèces patrimoniales de la zone 19 présentée précédemment.

B - ESPECES INVASIVES

Aucune espèce invasive n'est présente au sein même du site Natura 2000. Cependant, en limite de la zone 19, la Renouée du Japon (*Fallopia japonica*) progresse vers le site. Le développement invasif de cette espèce devra donc être surveillé afin qu'elle ne colonise pas à terme les habitats naturels d'intérêt communautaire situés à proximité.